

REDUCIO

5, rue du Talus

67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

France

Date de la facture : 09/09/2024

Facture FAC/EST/2024/0740

Reference client :

Pour le Compte de LILLY France

N° ZB-702393

Référence commande:

VEN/EST/04995

Image	Description	Quantité	PU HT	TVA	Montant des taxes	Total HT
Location						
	[PRE-332447NN5NTOM10] Premium Bye Bye (Grand dossier)	4,000	43,60	34.88	TVA	174,40 €
	Siège ergonomique avec soutien lombaire pneumatique	Unité(s)			20%	
	Mécanisme asynchrone 5 manettes					
	Dossier taille 2 et 3 réglable en hauteur et en inclinaison					
	Assise taille 2 (Moyen) confort réglable en hauteur, en inclinaison et en profondeur					
	Mousse à mémoire de forme sur l'assise pour un accueil plus confortable					
	Mousse assise haute résilience densité 38kg/m3					
	Accoudoirs réglables 4D (hauteur, profondeur, largeur, inclinaison)					
	Base nylon 5 branches					
	Roulettes libres 60mm					
	Vérin taille 11					
	Revêtement Vinyle					
	Location par Semaine					
	Eco-contribution (siège Ergosanté Production)	1,000	1,54	0.31	TVA	1,54 €
	Ergosanté est immatriculé au registre des producteurs sous le numéro FR022718_10ZC9Q (numéro d'enregistrement en application de l'article L541-10 du code de l'environnement).	Unité(s)			20%	
Sous-total						175,94 €
Montage / Livraison / Formation						
	Montage - Formation	1,000	95,00	19.00	TVA	95,00 €
	Préparation du matériel, formation à l'utilisation avec l'utilisateur,	Unité(s)			20%	
	explication des possibilités, évacuation des éventuels emballages et anciens modèles.					

☎ +33 3 87 63 00 19 @ est@ergosante.fr 🌐 <http://www.ergosante.fr> 📄 TVA FR32840636377

SIRET : 840 636 377 00011 | IBAN : FR76 1009 6185 5700 0507 5940 162 | BIC : CMCIFRPP

Image	Description	Quantité	PU HT	TVA	Montant des taxes	Total HT
					Sous-total	95,00 €
						Montant HT 270,94 €
						TVA 20% 54,19 €
						Total 325,13 €

Veuillez utiliser la référence suivante pour votre paiement : **FAC/EST/2024/0740**

Conditions de paiement: 30 jours nets date de facture

Indemnités forfaitaires de 40€ pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement
(Décret n°2012-1115 du 02/10/2012)

date d'échéance :
09/10/2024